



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-75

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-46344-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ADHÉSION DES COMMUNES DE LANÇON DE PROVENCE, LA FARE LES OLIVIERS, COUDOUX ET VENTABREN AU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Environnement Urbain et
Hydraulique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ADHÉSION DES COMMUNES DE LANÇON DE PROVENCE, LA FARE LES OLIVIERS, COUDOUX ET VENTABREN AU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 4 novembre 1993, la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité adhérer au Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) dont la création a été prononcée par arrêté préfectoral du 17 février 1994. Par cette adhésion, la Ville d'Aix-en-Provence a cédé sa qualité d'autorité concédante organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique.

Par arrêté préfectoral du 7 mars 1998, les statuts du SMED 13 ont été modifiés afin d'y intégrer certaines compétences optionnelles dont les « travaux d'intégration des réseaux électriques dans l'environnement ». Dans ce cadre, par délibération du Conseil Municipal du 26 mars 1998, la Ville d'Aix-en-Provence a voté le transfert de compétence des travaux de mise en technique discrète des réseaux de distribution d'énergie électrique dans l'environnement au SMED 13.

Par délibération du 20 septembre 2005, le Syndicat Mixte d'Electrification étendait ses compétences et devenait Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du- Rhône.

Par délibération du 19 décembre 2013, le SMED 13 a accepté les nouvelles adhésions des Communes de Lançon de Provence, La Fare les Oliviers, Coudoux, Velaux et Ventabren.

Selon l'article L 5211-18-1-2° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette délibération doit être notifiée aux Conseils Municipaux de toutes les communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer, et dont l'accord est qualifiée par l'article L 5211-5 du CGCT.

Compte tenu des échéances électorales, cette délibération n'a pas pu être prise dans les délais impartis. Néanmoins, il est nécessaire de la présenter pour acceptation au nouvel exécutif municipal.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la demande d'adhésion des Communes de Lançon de Provence, La Fare les Oliviers, Coudoux, Velaux et Ventabren au Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED 13).

DL.2014-75 - ADHÉSION DES COMMUNES DE LANÇON DE PROVENCE, LA FARE LES OLIVIERS, COUDOUX ET VENTABREN AU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)